

*La CIJ juge illégale la présence
d'Israël dans les territoires
palestiniens*



La Haye, Pays-Bas, 19 juillet (RHC) La Cour internationale de justice (CIJ) a jugé aujourd'hui illégale la présence continue d'Israël dans les territoires palestiniens dans une décision historique qui appelle Tel-Aviv à évacuer tous les colons occupants.

La plus haute juridiction de l'ONU a également exigé « l'arrêt immédiat de toutes les nouvelles activités de colonisation » et a recommandé aux autres États de ne pas reconnaître la présence illégale d'Israël dans les territoires palestiniens.

« Les organisations internationales, y compris les Nations unies, ont l'obligation de ne pas reconnaître comme légale la situation résultant de la présence illégale de l'État d'Israël dans le territoire palestinien occupé », indique le document.

La CIJ a exhorté d'autres organes des Nations unies, tels que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, à examiner les modalités précises et les mesures supplémentaires nécessaires pour mettre fin dès que possible à la présence illégale de l'État d'Israël dans le territoire palestinien occupé.

La décision de la Cour est un avis consultatif en réponse à une demande émise en décembre 2022 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le forum politique s'est ensuite interrogé sur le statut d'Israël dans les territoires palestiniens ainsi que sur les conséquences juridiques de la violation continue par Israël du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Les résultats de la consultation coïncident également avec les avertissements des Nations unies concernant l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, autre conséquence grave du conflit à Gaza.

Cette semaine, l'agence a mis en garde contre les récentes mesures administratives et juridiques prises par Israël pour étendre les colonies, qui modifient constamment la géographie de la région.

« Toutes les activités de colonisation doivent cesser immédiatement », a demandé Courtenay Rattray, chef de cabinet du secrétaire général de l'ONU, António Guterres, lors d'une réunion du Conseil de sécurité.

Il a qualifié l'activité expansionniste israélienne de « violation flagrante du droit international et d'obstacle majeur à la paix ».

La Cour internationale de justice (CIJ) est le principal organe judiciaire des Nations unies et a été créée par la Charte des Nations unies en juin 1945.

La Cour a notamment pour fonction de statuer sur les différends soumis par les États et de donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes et organismes du système des Nations unies. (Source Prensa Latina)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/360520-la-cij-juge-illegale-la-presence-disrael-dans-les-territoires-palestiniens>



Radio Habana Cuba